

ACADEMIE DE DIJON

ETABLISSEMENT

Lycée Julien Wittmer CHAROLLES

PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Année scolaire : **2021-2022**
Numéro de séance : **2**
Date de convocation : **18 novembre 2021**
Date de la séance : **30 novembre 2021**
Présidence de : **M. Xavier FAVREAU**

Quorum : **15**
Nombre des présents : **26**
Nombre d'absents excusés : **5**

SOMMAIRE DES QUESTIONS TRAITÉES	Décision Avis Vote Extrait Motion	Page	Numéro d'acte	Pièces Jointes	
				Désignation	N°
Approbation du PV du CA du 09/11/2021	Vote	3			
Proposition de modification du règlement intérieur	Vote	3			
Tarifs	Vote	3	17		
Dons des anciens élèves	Vote	3	20		
Convention groupement comptable	Vote	3	18		
Budget	Vote	3-4-5	19-25		
Voyages	Vote	5	21-23-26		
Conventions diverses	Vote	5	22-24		
Questions diverses	Avis	5-6			

Signatures :

Le Président,
Xavier FAVREAU

La Secrétaire
Stéphanie PILLOT



PRESENCE AU CONSEIL

Séance du : 30 novembre 2021

Qualité		Titulaires				Suppléants			
		Nom – Prénom	P	A	E	Nom – Prénom	P	A	E
Administration	Proviseur	FAVREAU Xavier	X						
	Provisure Adjointe	PAIRE Mathilde	X						
	Gestionnaire	VEILLE Marie-Dominique	X						
	CPE	MARTIN Joseph	X						
	DDF	LIEUTARD Vincent	X						
Elus locaux	Collectivité de rattachement	CHARLIER Franck			X	BRAMANT Jacqueline			
	Collectivité de rattachement	GORDAT Gérald	X						
	Commune siège	BRUN Éric			X	DUCROUX Marie-Thérèse			
	Commune siège	BOTTI François	X			DESBROSSES Angela			
Personnalité qualifiée		BONNOT Henri	X						
Personnels de l'établissement	Personnels d'enseignement	BOIS Nathalie	X			BORECKI Soledade			
		PILLOT Stéphanie	X			BOZON Matthieu			
		VASSAS Caroline			X	BRUERE Claire	X		
		BIJU-DUVAL François	X						
		LARGE Élisabeth	X						
		GIRARDOT Catherine			X				
	Personnels administratifs, techniques et ouvriers, sociaux et de sante	GIROUX Jean-Luc	X						
		DEGUIN Séverine	X			SEGUIN Corinne			
		BAILLEUL Béatrice	X						
		BEY Katia	X						
Parents d'élèves et élèves	Élus parents d'élèves	ETRE Estelle		X		METROP Stéphanie			
		CHARVET Sylvie	X			LAMOTTE D'INCAMPS Anne-Charlotte			
		MAURIN Pascal	X						
		JULLIEN Bernard	X						
		VILLENEUVE Séverine	X						
		Élèves	NARDONE Vadim	X			WALCZAK Loïc	X	
	LAURENT Fanny		X			REGNIAUD Julia			
	DURANT Lucy		X			FARIA RODRIGUES Angélique			
	COPIN Sarah				X	VILLENEUVE Lucie			
	CRANCE Clément		X						
	Total			24	1	5		2	

Le quorum étant atteint, le CA débute à 18h15.

Mme PILLOT, professeure, est désignée secrétaire de séance.

1) Adoption de l'ordre du jour et approbation du compte-rendu du conseil d'administration du 9 novembre 2021

M. FAVREAU, Proviseur, présente le nouvel ordre du jour.

Le compte rendu de la séance du 9 novembre 2021 n'est pas soumis à modification. Il est donc adopté à l'unanimité des 26 présents

2) Modification du règlement intérieur

M. FAVREAU explique que cette modification est en lien avec les modifications des modalités d'évaluation du baccalauréat général (voir le compte-rendu précédent). Le Proviseur rappelle le projet local d'évaluation en contrôle continu qui engendre ce bouleversement du règlement intérieur. Et donc le rajout du paragraphe 5.2.4 sur les fraudes et absences. Il explique ensuite qu'il a écarté des contenus plus durs proposés par la cellule Vie Scolaire du rectorat, comme l'inscription de la fraude sur le livret scolaire et/ ou Parcoursup. Il signale aussi qu'ils ont eu à faire à 3 à 5 tentatives de fraude surtout en langues vivantes et déjà 4 procédures disciplinaires ont été lancées.

M. BONNOT demande si nous devons attendre une validation académique de notre texte. M. Favreau répond que notre projet fait référence aux textes réglementaires du rectorat et que le choix des articles est fait par le lycée.

M. WALCZAK questionne le Proviseur sur les tentatives de fraudes. Le Proviseur lui signale que si les faits ne sont pas matérialisés, aucune sanction ne sera appliquée.

La modification est adoptée à l'unanimité.

3) Les tarifs.

Mme VEILLE présente les tarifs appliqués au lycée. Elle signale qu'il n'y a aucune modification des tarifs de demi-pension, des repas des personnels du lycée et du LPA. Il y a par contre une modification des tarifs de l'internat, suite à l'augmentation du taux de participation aux charges communes et au FARPI. Le FARPI servant à la rémunération des personnels d'internat.

La proposition de tarifs est adoptée à l'unanimité

4) Dons des anciens élèves

M. BONNOT explique aux nouveaux membres du CA le principe de l'AAE. L'Amicale existe depuis 108 ans. Il rappelle le rôle de l'amicale et le montant du don : 5000€.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

5) Convention groupement agence comptable

Mme VEILLE présente cette convention et explique son fonctionnement. La participation des cinq collèges concernés du secteur aux frais de gestion de cette agence est fixée à 180€/an.

Le principe est adopté à l'unanimité.

6) Budget

Mme VEILLE présente le budget. Elle signale une augmentation de la dotation de fonctionnement de 37%, pour s'élever à 312 795.00€. L'établissement ayant un nombre de jours de fonctionnement supérieur à 120 jours ouvrés, la Région ne versera que 306 447.00€, à charge pour le lycée de prélever les 6 348€ manquant sur les fonds de roulement. Mme VEILLE et M. LIEUTARD abordent le problème

de la diminution de la perception de la taxe d'apprentissage qui ne suffit plus à alimenter les filières qui lui étaient dédiées. Un complément est pris sur la dotation de fonctionnement.

Mme VEILLE présente les recettes du service annexe d'hébergement (internat, demi-pension et commensaux) pour un montant total de 585 605,50€. Les dépenses de ce service se répartissent comme suit : 275 404,86€ pour le crédit nourriture et 166 643,38€ de reversement au service général.

Les autres recettes se répartissent de la manière suivante :

- Service vie de l'élève : 32 265,99€
- SBN (bourse) :155 600 ,00 pour environ 160 élèves
- Le total des recettes s'élève à 1 556 481,31€

Concernant la ventilation des dépenses :

Il y a donc un déséquilibre de 6348€ suite à l'intervention du CRBFC. Le déséquilibre sera donc versé au service ALO pour l'augmentation des fluides et pour la communication et la publicité du lycée.

Mme VEILLE présente toutes les lignes de dépenses :

- a) Les dépenses du service ALO : elles se montent à 242 209,23€ pour la viabilisation et aussi 95 510,67€ pour la maintenance obligatoire dont 25510,97€ de subvention du CRBFC. Le poste de communication s'élève à 32 500 €.
- b) Le poste logistique s'élève à 70 500€
- c) Le service AP connaît une augmentation de 24.34% (19.08% pour l'enseignement professionnel et 40.08% pour l'enseignement général). Pour un total de 22 650€
- d) Le budget voyage est incomplet à ce jour.
- e) Le budget BTS Bioqualité et Licence Pro est totalement autonome.
M. LIEUTARD revient sur le problème de la perception de la taxe d'apprentissage et sur le fait que moins d'entreprises peuvent le verser, ce qui va s'avérer problématique pour la SEP.
- f) Les dépenses concernant le service VE : elles regroupent le service des bourses entre autres.

M. FAVREAU revient sur l'évolution des travaux de la sécurisation de la loge, transférée à la place de la bagagerie. Il y aura donc un sas de sécurité pour filtrer les entrées. Les travaux sont financés par la région sauf pour le mobilier et en particulier la banque PNR. Qui sera pris sur le fond de roulement.

- Le total des dépenses s'élève donc à 1 578 517, 48€

Mme VEILLE signale le coût de la masse salariale (restitution du CRBFC) : 7 301 273,62€ pour l'année civile 2020. La masse salariale du personnel technique est de 1 113 266€ tandis que la masse salariale éducation nationale s'élève à 7 301 273.62€. Le coût par élève s'élève à 12 454,05€/ élève/ an , pour un total de 804 élèves.

M. BONNOT pose la question de l'augmentation des coûts de communication. M. FAVREAU explique qu'il faut refaire les plaquettes et prendre une agence de communication pour avoir une meilleure image à l'extérieur. En 3 ans le lycée est passé de 911 à 804 élèves, c'est un gros problème pour l'avenir du lycée. Il faut donc se démarquer et insister sur nos points forts comme le taux de réussite sur Parcoursup, car le 1^{er} vœu des élèves est très souvent accepté.

M. LIEUTARD intervient pour expliquer que c'est nécessaire. Certes, cela représente un coût mais l'enjeu en vaut la peine. M. FAVREAU rappelle que le lycée est passé de 91 à 75 enseignants depuis 2014. M. JULLIEN demande des précisions sur la carte scolaire du lycée. M. FAVREAU répond que la carte scolaire nous est défavorable car les collèges de La Clayette et Charolles ont moins d'élèves et, de plus, le collège de Cassin de Paray-le-Monial ferme 2

classes. La situation est identique pour Marcigny et Chauffailles, dont les élèves peuvent autant aller sur Charolles que dans la Loire. Il y a en plus le problème des transports : il est plus facile d'aller à Digoin qu'à Charolles. Le lycée de Digoin a en plus ouvert une classe de 2nde en 2021.

M. BONNOT rappelle que l'image de Charolles est toujours positive, il est donc surpris par la situation actuelle. M. WALCZAK questionne sur la situation du collège de Gévelard. M. FAVREAU répond qu'il ne fait pas partie de notre secteur, mais qu'il envoie quand même 25 élèves par an. Concernant Gueugnon, le collège n'envoie plus que 5 élèves par an.

M. GIROUX questionne sur le service AP car il ne retrouve pas la somme exacte. Mme VEILLE lui énumère l'ensemble des lignes de ce service.

La proposition de budget est adoptée à l'unanimité

7) Voyages

M. FAVREAU rappelle aux membres du CA que les projets de voyage ne doivent pas être présentés au dernier moment et que c'est sa partie budget qui est primordiale pour proposer au CA un maximum de participation des familles.

Ne pas respecter les délais met la gestionnaire en difficulté. M. FAVREAU signale que 2 voyages ont déjà été réalisés depuis le début de l'année scolaire : en Pologne et à Aix-en-Provence.

Mme VEILLE présente 4 voyages pour une DBM :

1. Le 7 avril à Paris pour 44 élèves de STL. Budget total de 4524€, avec une participation maximale de 82.85€/famille. La participation des familles est adoptée à l'unanimité.
2. Les 7 et 8 février à Vesoul pour le Festival du cinéma chinois. 4 adultes et 30 élèves pour un budget total de 2973.25€ et une participation des familles de 50.80€ maximale. La participation des familles est adoptée à l'unanimité.
3. Du 5 au 7 avril ; « la Chine à Paris » : 4 adultes et 30 élèves : budget total de 11 180€ pour une participation des familles de 262.15€. La participation des familles est adoptée à l'unanimité.
4. Du 11 au 15 avril, voyage en Normandie pour les Premières Euro et Spé. Ce type de voyage est obligatoire pour les sections Euro. Il s'agit juste pour l'instant de voter une autorisation pour signer un acompte. Autorisation nécessaire à M. FAVREAU car le prochain CA est trop tardif. La demande est adoptée à l'unanimité.

8) Conventions diverses

- Mme VEILLE présente la convention pour la PFT (plate-forme technologique) : il s'agit de la reconduction du contrat d'engagement pour Mmes BOIS et MATHIEU.

La convention est adoptée à l'unanimité.

- L'UNSS : il s'agit d'une convention pour l'autorisation du gymnase par le LPA. M. FAVREAU signale que les 2 UNSS vont mutualiser leurs moyens à terme.

M. WALCZAK questionne sur l'investissement du LPA pour des VTT. M. FAVREAU confirme l'information. C'est une demande d'achat prévue auprès de la région pour une livraison à la rentrée scolaire 2022.

La convention est adoptée à l'unanimité

9) Question diverse

Une question de M. JULLIEN concernant :

Information du Conseil d'administration sur la reprise des travaux en vue de l'élaboration du projet d'établissement :
- méthode et calendrier

- *objectifs poursuivis et résultats escomptés (notamment en termes de renforcement de l'attractivité de l'établissement dans un contexte de déclin démographique et de réforme de l'organisation territoriale des services publics)*
- *lien avec le projet de labellisation "Internat du XXIème siècle"*

M. FAVREAU répond qu'il n'y avait plus de projet d'établissement depuis 2009 et que le lycée va subir une phase d'évaluation académique entre le 28 février et le 3 mars. De cette évaluation doit découler le futur projet d'établissement. Les travaux engagés en juin 2021 autour de trois axes définis après un auto-diagnostic sont stoppés et en attente.

En ce qui concerne l'auto-diagnostic pour l'évaluation de l'établissement, un travail de l'ensemble des personnels s'est déroulé le 12 novembre 2021.

Un travail par le CVL est prévu pour le 3 décembre 2021, les parents seront consultés et rencontrés le 14 décembre 2021, restera à fixer les rendez-vous avec les partenaires : AAE, institut du Charolais, et élus.

Il n'y a donc pas de calendrier prévu pour l'instant.

Il faut attendre le rapport du groupe d'évaluateurs le 03 mars 2022 pour relancer le travail.

Cela ne se fera pas avant le 3^{ème} trimestre pour une conclusion au deuxième CA de l'année 2022/2023.

La présentation dossier de labellisation « Internat du 21^{ème} siècle » de l'internat ayant été repoussé par M. FERRAND, alors proviseur adjoint par intérim, est aussi à reprendre.

M. JULLIEN est circonspect sur la suite des travaux et se demande si ceux-ci pourront être efficaces, suite au problème démographique évoqué, et si cela sera suffisant pour assurer l'attractivité.

Pour M. FAVREAU, il n'y a aucune modification des axes mais le problème de sectorisation qui ne dépend pas de nous. M. JULLIEN n'émet pas de craintes pour l'évaluation. Il signale que le projet d'établissement sera utile pour l'avenir du lycée. M. FAVREAU souhaite miser sur des formations rares pour se démarquer et rappelle l'évolution du dossier de la classe Prépa TB.

Il signale aussi qu'il n'est pas facile de maintenir les effectifs d'un lycée lorsque l'académie enregistre moins de 20 000 élèves ces dernières années.

La Région, pour le moment, a choisi de maintenir tous les établissements et d'assumer leur entretien, ce qui donne le taux d'établissement le plus élevé pour une académie. C'est un choix politique.

Il signale aussi que si un lycée descend en dessous de 5 classes de Seconde, ce qui peut arriver à Charolles, Digoin et Cluny dans les dix prochaines années, il n'y aura plus toutes les spécialités. La situation sera délicate pour l'avenir du lycée et pour la pluralité des choix pour les élèves en milieu rural.

⇒ La session est levée à 20h 07.